

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 04 mai 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-05-04-15

Date de la convocation
29/04/2022
Convoqués : 23
Présents : 18
Représentés : 2
Absents : 3
OBJET :
Patrimoine
Proposition d'acquisition
Parcelle ZL 4

L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE

Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée ZL n°4 (derrière le nouvel Intermarché) a fait l'objet d'une estimation des domaines en février 2015 à hauteur de 3,5 € / m², soit 142 000 € la parcelle.

Aujourd'hui, après négociation entre Monsieur le Maire et les héritiers de la parcelle, il s'avère que le prix demandé est de 188 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'ils ont consenti à un effort puisque l'ancien promoteur achetait la parcelle à 220 000 €.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'acquisition de ce terrain est indispensable si la commune souhaite achever le projet du complexe tennistique.

Monsieur le Maire explique que cette négociation doit s'effectuer rapidement afin que la commune puisse compléter ses dossiers de subventions déposés.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- de valider l'acquisition de la parcelle ZL n°4 pour la somme maximale de 188 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

